

Les DIFFERENTES DEMANDES d'OCCUPATION du SOL

Type de demande (pour obtenir le formulaire qui vous intéresse, cliquez sur le lien ci-dessous)	Abrév°	nécessaire pour :	Pièces à fournir en 4 expl (en 5 expl. pour les projets situés dans le périmètre de protection de 500 m autour d'un monument historique « Fontaine Louis XV » et d'un monument classé « Fort Dorsner » (ces pièces doivent être datées et signées par le demandeur)
Déclaration Préalable	D.P.	<ul style="list-style-type: none"> -Construction, restauration, extension <40m² (les constructions d'une surface au sol <2m² et d'une hauteur <1m50 sont dispensées de déclaration. Si l'un de ces deux critères est dépassé, la déclaration s'impose) -Travaux modifiant l'aspect ou le volume extérieur d'une construction existante, modification de baies. -Réfection de toiture, fenêtres de toit -Ravalement de façades -Travaux de clôture en limite de propriété -Piscines permanentes non couvertes, piscines couvertes<20m² -Serres d'une hauteur de 1m50à4m et d'une surface<2000m² 	Voir la notice explicative annexée au formulaire : <ul style="list-style-type: none"> .plan de situation (extrait cadastral). .plan de masse avec implantation cotée par rapport aux limites du terrain et aux constructions existantes sur la parcelle. .schéma (ou photo) des façades à modifier ou créer indiquant l'état actuel et futur, les 3 dimensions, la pente du toit en degrés. .photo indispensable dans le périmètre de 500 m de la fontaine classée monument historique (celle qui fait face à la Mairie). .pour ravalement de façades : détail des teintes prévues avec références au nuancier .pour clôture : croquis précisant la hauteur (hauteur totale limitée à 1m50)
Permis de construire Maison individuelle et ses annexes. Autres travaux	P.C.	<ul style="list-style-type: none"> -Construction, restauration, extension >40m² de surface hors oeuvre brute -Changement de destination de locaux existants, création de niveaux supplémentaires ou de surfaces de planchers >20m² -Piscines couvertes, terrasses couvertes ou pergolas >20m². -Serres d'une hauteur >à4m et d'une surface>2000m² -Poteaux d'une hauteur >à12m 	Voir la notice explicative au dos du formulaire : <ul style="list-style-type: none"> .plan de situation (extrait cadastral). .plan de masse avec implantation cotée par rapport aux limites du terrain et aux constructions existantes sur la parcelle. .plan de chaque niveau avec les dimensions .plan en coupe .volet paysager le cas échéant
Permis de construire modificatif	P.C.M	Modifier le contenu d'un permis de construire délivré (ou en cours de validité)	plans relatifs aux modifications envisagées.

Permis de démolir	P.D.	Démolition à effectuer uniquement dans le périmètre de 500m d'un monument historique	.plan de situation .plan de masse .photographies
Autorisation d'installations et travaux divers		-Affouillements et exhaussements des sols d'une superficie >10m ² et d'une profondeur ou hauteur >2m. -Parkings, dépôts de véhicules, garages collectifs >à 10 places -Aires de jeux et de sports, parcs d'attractions ouverts au public.	Même pièces que pour une déclaration préalable (voir ci-dessus)
Certificat d'urbanisme	C.U.	Savoir si un terrain est constructible ou apte à un projet précis	.Extrait du plan cadastral au 1/1000° ou 1/2000° http://www.cadastre.gouv.fr .plan sommaire du projet figurant éventuellement la division de parcelle.